



14, rue du 8 Mai 1945
18800

ARRETE n° 2026-031 du 08 Juillet 2026

Portant permis de stationnement et organisation de manifestations

Le maire de VILLEQUIERS,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU la demande en date du 07 juillet 2026 par laquelle Mme Marie-Hélène DESNOUES, Gérante de STEP BIKE STEP, demeurant 1-3 place de l'Eglise à VILLEQUIERS (18800) demande l'autorisation d'occupation temporaire d'une partie de l'espace public située sur la place de l'église contiguë à la terrasse de son établissement, pour l'organisation d'évènements.

ARRÊTE

Article 1 : Mme Marie-Hélène DESNOUES, Gérante de STEP BIKE STEP, est autorisée dans le cadre d'organisation d'évènements à occuper temporairement une partie de l'espace public, située sur la place de l'église, contiguë à la terrasse de son établissement.

Article 2 : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est accordée du 08 juillet 2026 au 30 juin 2027.

Article 3 : En aucun cas, les manifestations ne pourront se prolonger au-delà de 1h00 du matin sans une autorisation spéciale de l'autorité municipale motivée par des circonstances exceptionnelles.

Article 4 : La présente autorisation est personnelle et non transmissible.

Article 5 : Le permissionnaire est chargé d'assurer la sécurité pendant tout le déroulement des manifestations.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Marie-Hélène DESNOUES, Gérante de STEP BIKE STEP,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Baugy,

Le maire,

Pascal BARREAU

